

20200625-11

**Délibération du Conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées
Séance du 25 juin 2020**

Objet : Convention de mécénat du Crédit du Nord pour le musée Carnavalet

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2012 SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1^{er} : Le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer la convention de mécénat liant le Crédit du Nord à l'établissement public Paris Musées, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : Une recette de 30 000 euros HT sera inscrite au budget de fonctionnement de l'établissement public Paris Musées, au titre de l'exercice de 2020.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine Lévy